

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)  
**Membres absents** : Mme BERNARD

**OBJET****DE LA DELIBERATION****42, rue Charles Dumont - Cession de trois appartements**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a engagé une démarche globale afin de rationaliser son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers et fonciers nécessaires au bon fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et de ses missions.

Aussi, les biens ne répondant pas à ces critères sont-ils susceptibles de faire l'objet de cessions.

La Ville est propriétaire de trois appartements, d'une cave et d'un garage libres d'occupation, dans la copropriété 42, rue Charles Dumont, acquis en 1996, 1997 et 1999 en vue de réaliser l'élargissement de la voie. A la suite de l'abandon de la servitude d'alignement, le maintien de ces biens dans le patrimoine communal ne présente plus d'utilité.

Il est proposé de procéder à la cession des lots n<sup>os</sup> 2, 9, 12, 14 et 15 de la copropriété cadastrée section CY n<sup>o</sup> 110, d'une surface habitable totale d'environ 98 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame Olivier Girard, copropriétaires, moyennant le prix global de 123 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

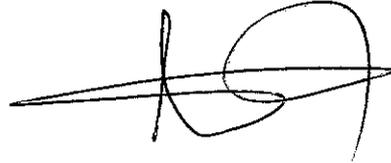
1- décider la cession par la Ville, au profit de Monsieur et Madame Olivier Girard, domiciliés 43, rue Chabot Charny - 21000 Dijon, de trois appartements, d'une cave et d'un garage libres d'occupation, lots n<sup>os</sup> 2, 9, 12, 14 et 15 de la copropriété 42, rue Charles Dumont, cadastrée section CY n<sup>o</sup> 110, d'une surface habitable totale d'environ 98 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 123 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 MAI 2010



PUBLIÉ LE 21/05/2010

